

BORDEREAU DE SOUSCRIPTION CONTRAT DE MAINTENANCE EXTENSION DE GARANTIE

Entre :

La Société LAGUNEO SARL, 58 rue de MALTE, 75011 Paris, Bureaux et Show-room : 129 rue Blomet 75015 Paris immatriculée sous le RCS 500 372 818 représentée par Christophe RANJARD en sa qualité de Gérant.

Et :

La société
Adresse :
Code Postal+ Ville.....
Tél.....Fax.....
Email.....Contact.....
N° de Siret.....

Pour :

Une Extension de garantie du matérielN° de série..... pour une période de mois à compter de la date de la livraison du matériel.

Clauses :

- Le présent contrat fait obligation à LAGUNEO de maintenir l'équipement en bon état de fonctionnement.
- En cas de panne de l'équipement, le client devra informer la société LAGUNEO par courriel à contact@laguneo.com, par fax au 01 71 18 30 39 du dysfonctionnement de son matériel.
- LAGUNEO s'engage à réparer son matériel sous 48 heures à sa charge (pièces, main-d'œuvre et déplacement).
- LAGUNEO prend à sa charge dans le cadre du contrat de maintenance inclus dans le contrat de location les prestations suivantes :
 - La fourniture et le changement des filtres tous les semestres y compris une opération de sanitisation interne et externe de la fontaine.
 - La fourniture en cas de retour atelier pour une immobilisation supérieure à 48h d'un matériel équivalent.
 - L'enlèvement et le recyclage selon les normes D3E des filtres et de la fontaine au terme du contrat.

Le Client est seul responsable de tous les dommages causés au matériel ou occasionnés à son personnel, aux tiers ou à son établissement du fait d'une utilisation anormale du matériel ou d'une négligence dans son utilisation. Dans le cas d'une perte ou d'une détérioration imputable au Client, le matériel sera remplacé ou réparé. Un tel remplacement ou réparation fera l'objet d'une facturation correspondant aux frais engagés à concurrence de la valeur à neuf des fontaines au jour du remplacement définie au tarif public en vigueur. Les frais de déplacement, hors des passages liés à la prestation d'entretien, occasionnés par une panne due à une utilisation anormale du matériel de même que les déplacements non justifiés dus à une mauvaise manipulation du matériel (panne de courant, thermostat arrêté, etc.) feront l'objet d'une facturation forfaitaire de cinquante euros (50€). En cas de location – entretien, la garde matérielle et l'usage de la – des fontaine(s) étant transférés au Client, celui-ci en a la pleine et entière responsabilité. Le Client renonce à exercer tout recours contre le Fournisseur pour les dommages susmentionnés.

En cas de déménagement, LAGUNEO, facturera le client de € HT. Cette opération comprend la désinstallation, le transport et la réinstallation du matériel.

Signature et cachet du client
Précédés de la mention « lu et approuvé »
Nom / Prénom et qualité du signataire

Signature et cachet de LAGUNEO
Représentée par Christophe RANJARD